

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 36 (1910)
Heft: 10

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et qu'un pylône de 1 m. de diamètre, par exemple, présenterait encore une résistance d'environ 160 tonnes ($8000 \text{ cm}^2 \times 20 \text{ kg.} = 160\,000 \text{ kg.}$) c'est-à-dire sensiblement égale précisément à celle obtenue par l'expérience directe de Vienne, sur laquelle nous reviendrons dans un prochain article.

Mais comme en pratique on n'atteint jamais de pareilles charges, ne fût-ce que par la nécessité de ne point trop espacer les pylônes, on voit quel énorme coefficient de sécurité et par suite quel avantage présente l'emploi de ce genre de fondations pour lequel on compte couramment qu'un pylône équivaut à six pieux.

D'après ces indications, l'on voit que la résistance des pylônes Compressol est suffisante pour justifier leur emploi dans des cas où l'on doit avoir recours aux fondations pneumatiques, toujours très coûteuses, comme par exemple l'établissement de culées au bord d'une rivière, voire même de piles lorsque la hauteur d'eau est faible.

Il en résultera aussi une notable économie et une plus grande rapidité dans l'exécution. (*A suivre*).

Résultats du Concours de Serrières-Neuchâtel¹.

Le jury, réuni le 2 courant, a décerné les primes suivantes:

Au projet *Quinconce*, de MM. Robert Convert et Maurice Kunzi, architectes, à Neuchâtel, un premier prix de Fr. 600.

Au projet No. 13, de M. Louis Rey, architecte, 1, rue du Moléson, Genève, un deuxième prix de Fr. 400.

Au projet *Horizon*, de M. Louis Vial, architecte, 31, rue des Vollandes, Genève, un troisième prix de Fr. 200.

Au projet *Petit-Village*, une première mention honorable avec un dédommagement de Fr. 100.

Au projet *Velma*, une deuxième mention honorable avec un dédommagement de Fr. 50.

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Rapport du Comité sur la marche de la Société pendant l'exercice 1909-10, présenté dans l'assemblée générale du 9 avril 1910.

(*Suite et fin*)².

5. *Rapports avec le Comité central et les autres sections de la Société suisse.* — Ces rapports ont été très fréquents au cours du dernier exercice, par le fait que plusieurs questions importantes ont été soumises aux sections par le Comité central. Nous citerons en particulier le projet des « Normes suisses » déjà mentionné, et celui des « contrats de louages de services » entre l'architecte et le propriétaire, d'une part, et l'architecte et ses employés, d'autre part.

Ces projets, soumis à l'assemblée des délégués du 6 juin, à Soleure, n'ont pas été admis grâce surtout à l'opposition des sections de la Suisse romande. Ils ont été renvoyés pour nouvelle étude au Comité central, qui a chargé une grande commission, composée de représentants des principales sections, d'élaborer un nouveau projet de prescriptions unifor-

mes applicables à toute la Suisse. Cette Commission s'est réunie six fois depuis le 1^{er} janvier 1910. Ses travaux sont déjà fort avancés; les projets remaniés seront incessamment remis aux sections, et ils seront discutés à nouveau dans la prochaine assemblée des délégués.

MM. *Meyer*, architecte; *Koller*, ingénieur et *Develey*, ingénieur, représentent la section vaudoise au sein de cette Commission.

L'assemblée générale bisannuelle de la Société suisse a eu lieu les 4, 5 et 6 septembre 1909 au Tessin, coïncidant avec le 25^{me} anniversaire de la Société tessinoise. Ceux d'entre vos membres (trop peu nombreux) qui ont pris part à ces festivités en ont remporté le plus agréable des souvenirs.

La Section tessinoise a publié à l'occasion de la fête centrale un magnifique album commémoratif; notre Société en a souscrit un exemplaire, qui est déposé à la Bibliothèque de l'Ecole d'ingénieurs. Ceux d'entre vous que cela intéresse pourront l'y consulter. Votre Comité se fait un plaisir et un devoir de recommander à chacun l'acquisition de ce superbe ouvrage.

La proposition du Comité central, tendant à la création d'un secrétariat permanent pour la Société suisse, a été adoptée par l'assemblée des délégués de Bellinzone et ratifiée par l'assemblée générale. Pour faire face aux charges nouvelles qui en résulteront, la cotisation centrale a été fixée à 15 fr. pour l'exercice 1910.

La revision des statuts de la Société suisse a également été décidée. Le Comité central a élaboré un projet qui a été soumis aux sections et qui sera discuté dans l'une des prochaines assemblées de délégués. Si ces nouveaux statuts sont adoptés, il pourrait résulter une modification assez profonde de nos relations avec la Société suisse.

Le Comité central a désigné une Commission d'ingénieurs en vue de la reprise de la publication intitulée « Constructions suisses », dont un certain nombre de fascicules ont paru il y a quelques années, et qui avait été suspendue momentanément. M. *Develey* a été appelé à en faire partie.

6. *Bulletin technique* — Cet excellent journal continue à jouir de la faveur de ses nombreux abonnés et lecteurs. La Société suisse lui a maintenu pour deux ans encore la subvention de 1500 fr. qu'elle lui sert depuis 1903, à titre d'organe officiel des sections de langue française.

Nous ne voulons pas quitter ce sujet sans adresser à la Rédaction tous nos compliments pour la façon distinguée dont elle s'acquitte de sa tâche, et nos remerciements pour le soin qu'elle apporte à la publication du *Bulletin*.

7. *Local.* — L'année dernière, la Société avait décidé de sous-louer de la Section vaudoise des officiers, la salle que cette association occupe au Cercle de Beau-Séjour, en vue d'en faire, outre le local habituel de nos séances, un lieu de rendez-vous pour nos membres. Ce dernier but n'ayant pas été atteint, votre Comité vous propose de résilier la convention passée avec la Société des officiers, pour son échéance du 24 juin prochain, et d'abandonner à partir de cette date le local de Beau-Séjour.

8. *Commissions diverses: d'art public, de la Bibliothèque, de la Maison bourgeoise.* — La seule manifestation de la première de ces commissions est toute récente; elle a pour but de vous annoncer sa dissolution. Vous entendrez tout à l'heure lecture d'un rapport sur cet objet. Votre Comité vous propose l'adhésion pure et simple à ces propositions de dis-

¹ Voir N° du 10 mars 1910, page 57.

² Voir N° du 10 mai 1910, page 101.